

**MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS**

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 26 mai 2026



David KUSNIREK, Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX  
ARRETES DU MAIRE**

**N°155/2026  
ARRETE PORTANT RESTRICTION  
DE CIRCULATION**

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Voirie Routière notamment les articles L 113-1 et L 113-2,
- Compte tenu de la fête de l'école maternelle André Pantigny organisé le 06 juin 2026 dans la salle des fêtes municipale à ANNAY
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour la sécurité des participants.

**ARRETONS**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Des mesures de restriction de circulation seront appliquées pendant la période du 06 juin 2026 de 08h00 à 13h00 au niveau des rues Louis Morel et Charles Ramond.

**Article 2 :**

Les restrictions consisteront en :

- Interdiction de circuler pour les véhicules et cycles, à l'exception des véhicules de secours, au niveau des rues Louis Morel, à partir de l'intersection avec la rue Marcel Legros, et Charles Ramond, jusqu'à la sortie du parking de la place Roger Salengro.

**Article 3 :**

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques communaux, conformément à l'instruction interministérielle.

**Article 4 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :**

- Madame la Directrice Général des Services de ANNAY-sous-LENS,
  - Monsieur le Commandant - Commissariat de Police de CARVIN,
  - Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Le Maire*  
**David KUSNIREK**

